

Saint Jean Brèves

Mot du maire

Le déplacement de la pharmacie fait l'objet d'articles dans la presse locale. J'aimerais ici vous éclairer sur ce sujet.

Madame Anne COSSON, docteur en pharmacie, m'a fait part de son intention de faire évoluer son officine, avec le souhait d'avoir une pharmacie plus grande, plus moderne et plus accessible. Elle voudrait proposer une plus large gamme de produits, de nouveaux services comme la vaccination, et disposer de davantage de places de parking. Je lui ai fait la proposition de s'installer à la place de l'ancienne médiathèque face à l'église, ou de faire l'acquisition d'un emplacement sur la place Anne de Bretagne pour construire au fond du parking ou sur les côtés. Ces propositions ne lui conviennent pas, elle demande à implanter son officine près de la maison de santé, sur un terrain qui n'est pas à vendre et qui est réservé aux praticiens de santé. Accepter de le vendre serait un encouragement à quitter la centralité.

J'ai eu l'occasion d'aborder ce sujet avec quasiment tous les commerçants du centre-bourg. Tous m'ont indiqué que ce transfert porterait préjudice à leur activité, à celle des autres commerces et à la vitalité du bourg.

Certains comparent ce projet à celui du déplacement d'Intermarché. Les quelques Brévélois qui vont à pied à Intermarché sont majoritairement ceux qui ne disposent pas de véhicules. Les clients qui quittent le centre bourg prennent leur véhicule pour se rendre à Intermarché en raison de la distance. Le supermarché n'est pas un commerce de centralité.

Par ailleurs, je m'étonne de ne pas avoir reçu la pétition en faveur de l'implantation de la pharmacie sur le pôle médical dont parlent les journaux et qui compterait plus de 900 signatures. Il ne serait pas élégant de ma part d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil municipal la demande d'acquisition du terrain sans attendre le résultat de cette pétition, même si je pense qu'elle ne sera pas l'exact reflet de l'opinion de la population puisque tous les éléments nécessaires pour se prononcer sur ce transfert ne figurent pas dans le texte de la pétition. Rien n'est dit, par exemple, sur la proposition faite par la municipalité de construire en centre bourg sur la place Anne de Bretagne.

Enfin, je n'ai pas encore, à ce jour, entendu d'arguments convaincants en faveur d'une implantation près des cabinets médicaux, en dehors bien sûr de « ça serait bien » ou « c'est logique ». La pharmacie est un commerce du domaine de la santé inscrit au registre du commerce et son implantation en centre bourg est appréciée, près des autres commerces.

Je suis favorable au projet de modernisation et d'agrandissement de la pharmacie mais il serait bien qu'elle reste en centre bourg. Mon rôle d' élu est d'abord de défendre l'intérêt général, celui de nos commerçants et de notre commune.

Si nous vendons le terrain près du pôle santé, il nous sera reproché de favoriser l'intérêt particulier et, si nous ne le vendons pas..., de ne pas répondre au souhait de la pharmacienne...

Nous ne pouvons pas en rester là. **Il faut discuter et sortir du problème pour aller vers une solution.**

Alors discutons !

Guénaël ROBIN

Les Brèves du Conseil

Compte-rendu du conseil municipal du 21 janvier 2019

Aménagement piéton ZI du Lay

Les déplacements piétons du bourg de Saint Jean Brévelay jusqu'à la zone du Lay ne sont pas sécurisés entre Intermarché et la Zone Industrielle. Il est proposé de consulter des cabinets de maîtrise d'œuvre sur la mise en place d'un aménagement piétonnier sécurisé sur cette voirie.

Modules supplémentaires - cabinets médicaux localifs

Les cabinets médicaux localifs en cours de réalisation sont composés de 5 modules. Les 3 premiers sont en fin de réalisation et vont être emménagés entre mars et avril. Les deux derniers n'ont pas encore de locataires et il n'a pas encore été prévu d'aménagement. Il apparaît opportun de les aménager dès maintenant afin, d'une part, de profiter des prix du marché en cours, et, d'autre part d'avoir des locaux prêts à la location pour le moment où des praticiens souhaitant les louer seront trouvés. Cet aménagement est chiffré à 95 700 € pour les deux modules et pourrait être financé dans le cadre d'avenants au marché de base, celui-ci ayant été réduit d'environ 50 000 €, notamment par la non-réalisation du mur de soutènement en bas de parcelle.

Février 2019
N°195



Saint Jean Brévelay

Téléphone :
02 97 60 30 13

mel :

mairie@brevelay.bzh

Site Internet :

www.mairie-saint-jean-brevelay.fr

Horaires d'ouverture au public

Lundi au vendredi

9h00 - 12h00/14h00 - 17h00

Samedi 9h00 - 12h00

Fermé le samedi matin
en juillet et août

Médiathèque

Horaires d'ouverture

Mardi 11h30 - 12h45 / 16h - 18h

Mercredi 10h - 12h / 13h30 - 18h30

Vendredi 16h30 - 19h00

Samedi 10h - 12h / 14h - 16h30

MÉDECINS

Dans tout le Morbihan pour un conseil médical ou pour contacter le médecin de garde

02 97 68 42 42

En semaine de 20h à 8h

Du samedi 13h au lundi 8h

Les jours fériés

En cas d'urgence vitale :

le 15 ou le 18

PHARMACIES

Pour connaître la pharmacie de garde, appeler le :

3237 (0,34 €/mn)

Flash Code et site Internet

Retrouvez les Brèves en couleur et d'autres informations sur le site Internet de la commune à partir de ce flashcode (applications gratuites pour smartphone sur App store et Android Market)



www.saint-jean-brevelay.bzh

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder à l'aménagement intérieur des deux derniers modules des cabinets médicaux locatifs et d'autoriser le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Destination des anciens locaux techniques

Les services techniques ont quitté leurs locaux place de la Croix des Victimes en avril 2018. L'ancien site est vide d'occupant depuis lors. De nombreuses demandes d'associations de la commune sont parvenues en mairie pour les utiliser. Une visite des locaux a été organisée en décembre par les commissions travaux et associations, réunies pour l'occasion, pour se rendre compte des possibilités et imaginer ce qui pouvait être fait.

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal des échanges réalisés avec les associations et invite le Conseil municipal à délibérer sur l'avenir de celui-ci. Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de recruter un architecte pour la réfection du bâtiment afin d'aménager une partie pour l'accueil de l'épicerie solidaire du secours catholique, le reste des locaux sera attribué ultérieurement.

Vente terrain route de Bignan

Le Maire informe le Conseil municipal qu'une demande d'acquisition de tout ou partie de la parcelle XB 37 est parvenue en mairie. Le bien a été estimé par le service des domaines à 8 €/m² constructible et 0,18 €/m² non constructible. Le Maire explique que la fourchette de prix décidée par le service de développement économique de Centre Morbihan Communauté pour la vente de ce type de bien se situe entre 7 et 10 €/m².

Le Conseil municipal, après avoir entendu les explications de monsieur le Maire, à l'unanimité, décide de vendre seulement la partie constructible de la parcelle XB 37 au prix de 8 €/m², dit que les frais de notaire seront à la charge de l'acheteur et autorise le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier.

Emplois non permanents

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de définir les besoins de recrutement des agents saisonniers et contractuels pour l'année 2019.

Le premier point concerne les besoins pour les vacances scolaires au niveau de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et des services techniques.

Le second point concerne un agent contractuel pour l'Accueil de Loisirs du mercredi.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à recruter 26 agents saisonniers pour l'année 2019 et un agent contractuel à temps non complet.

RIFSEEP - avis CT et amendements

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que la délibération du Conseil municipal du 15 octobre 2018 portant sur la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) a été envoyée pour avis au Comité Technique du Centre de Gestion, dont la commune dépend.

Celui-ci a rendu un avis favorable lors de sa séance du 26 novembre 2018, avec une remarque sur la modulation de l'IFSE en cas d'absence pour accident de service ou maladie professionnelle. La délibération du 15 octobre prévoit que le versement de l'IFSE soit stoppé après 1 mois d'absence consécutif de l'agent. Il est proposé d'amender la délibération pour ces deux cas et de prévoir une perte de l'IFSE dégressive : 100 % le premier mois d'absence, 75 % le second mois, 50 % le troisième mois, 25 % le quatrième mois, arrêt de l'IFSE ensuite.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de mettre en place la modulation du versement de l'IFSE lors d'absence pour accident de service/maladie professionnelle comme indiqué ci-dessus.

Tarifs communaux

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal qu'il convient de fixer les tarifs municipaux à appliquer aux différents services à compter du 1^{er} février 2019. Il propose de les augmenter sur la base de l'évolution de l'inflation sur l'année écoulée, soit 1,2 % selon l'INSEE, et comme l'année passée, de maintenir un arrondi à l'unité la plus proche pour faciliter leur lisibilité par les administrés.

Monsieur le Maire propose également d'ajouter aux tarifs municipaux un forfait en cas de perte d'un badge ou d'une clé, à hauteur de 30€ par perte.

Le Conseil municipal, après avoir entendu les explications de monsieur le Maire, à l'unanimité, décide de valider la hausse des tarifs municipaux selon les montants proposés, **sauf** pour les repas à l'Accueil de Loisirs, qui reste à 3,72 €/repas pour 2019, de créer un forfait applicable en cas de perte d'une clé ou d'un badge et de le fixer à 30 €.

Utilisation des équipements sportifs par les collèges pour l'année 2018-2019

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de fixer le montant des subventions allouées aux associations de soutiens aux élèves des écoles primaires et maternelles de la commune, relatives aux fournitures scolaires et aux voyages éducatifs pour l'année 2019, ainsi que pour les voyages d'études des collégiens de la commune. Il convient d'échanger sur ce sujet et de fixer les montants pour l'année 2019.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, décide, de valider les montants ci-dessous pour l'année 2019.

Année	2016	2017	2018	2019
Fournitures scolaires (par élèves)	29,00 €	29,00 €	29,00 €	30,00 €
Voyages collèges locaux (par élèves)	30,00 €	30,00 €	35,00 €	35,00 €
Voyages écoles primaires (par élèves)	21,00 €	21,00 €	25,00 €	25,00 €

Utilisation des équipements sportifs par les collèges pour l'année 2018-2019

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que le Collège Eugène Guillevic et le Collège Saint Louis utilisent régulièrement les équipements sportifs communaux dans le cadre des cours d'éducation physique et sportive. Dans ce cadre, le Conseil Départemental verse des subventions aux collèges pour financer les frais découlant de l'utilisation des équipements sportifs et cette dotation est subordonnée à la passation d'une convention entre le collège, la commune et le département, fixant notamment les tarifs d'utilisation.

Le Conseil municipal, après avoir entendu les explications de monsieur le Maire, décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs pour l'utilisation des équipements communaux pour l'année 2018/2019 à 5,03 € l'heure de gymnase et à 1,70 € l'heure pour les aires découvertes et d'autoriser le Maire à signer la convention afférente.

Infos mairie

État-civil

Naissance :

26/01 : Soan VICTOOR Kerthomas

Décès :

07/01 : Généviève MADORÉ 2 rue du Porhoët 85 ans
12/01 : Emile JÉHANNO 2 rue du Porhoët 83 ans
17/01 : Marie BIHOUÉE St Servant sur Oust 91 ans
29/01 : Colette CAQUERET 2 rue du Porhoët 80 ans

Dispositif Argent de poche

La municipalité de Saint Jean Brévelay a décidé de lancer le dispositif argent de poche à compter des vacances scolaires de février 2019. Ce dispositif consiste à confier des petits travaux à des jeunes de la commune âgés de 14 et 17 ans durant les vacances scolaires, encadrés par des adultes. L'objectif est de permettre aux jeunes d'appréhender le monde du travail, d'avoir une approche citoyenne et d'améliorer les échanges entre jeunes et adultes. Cet encadrement sera assuré par des agents de la commune, en fonction des tâches qui seront demandées dans le cadre du dispositif. Les missions prévues pour les vacances de février concernent l'entretien des espaces verts, le nettoyage des équipements et des locaux, l'aide au rangement... Les jeunes percevront une indemnité de 15 € pour 3 heures travaillées.

Pour y participer, les jeunes doivent retirer un dossier de candidature en mairie. Ce dossier devra être retourné pour le 8 février 2019.

Un bilan sera fait à l'issue de cet essai et ce dispositif pourra être renouvelé en cas d'un vif intérêt des jeunes.

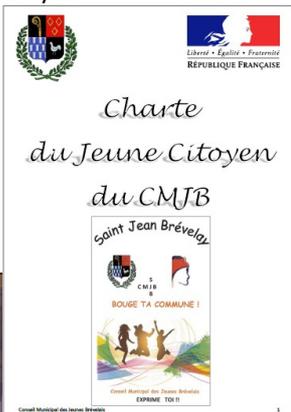
Pour tous renseignements, merci de vous adresser à la mairie.



CMJB

Charte du jeune citoyen

Comme chaque deuxième mercredi du mois, les jeunes du CMJB se sont réunis mercredi 23 janvier. Cela a été l'occasion de découvrir la charte du jeune citoyen finalisée, un travail qui a duré plusieurs semaines.



La séance s'est terminée par la galette des rois.

Opération rempotage

Les Brévelais souhaitant participer à l'opération rempotage dans les serres du lycée horticole du Suillo sont invités à s'inscrire avant le 12 mars en mairie.

Le rempotage aura lieu le **vendredi 5 avril de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h30.**

Les personnes absentes à cette date pourront, **sur inscription uniquement**, effectuer le rempotage le samedi 6 avril de 9h à 10h.

Vos plantations seront disponibles **vendredi 17 mai de 14h à 16h et samedi 18 mai de 8h30 à 10h.**



Médiathèque municipale



Samedi 2 février : Heure du Conte.

Animation pour les enfants jusqu'à l'âge de 6 ans, abonnés ou non à la médiathèque. Première séance de 10h30 à 11h00 pour les 4 à 6 ans et seconde séance, de 11h00 à 11h30 pour les plus jeunes, jusqu'à 3 ans.

« Mon oncle de l'ombre : enquête sur un maquisard Breton »

Salle comble pour Stéphanie TROUILLARD venue le mois dernier nous présenter les recherches effectuées pour retracer la vie de son grand-oncle André GONDET. Récitant, il fut fusillé à l'âge de 23 ans, avec d'autres de ses camarades le 12 juillet 1944, à la ferme de Kerihuel en Plumelec.



Animation Jeux de société :

Les parties de « Tasso », « Quoridor », « Quarto », « Scrabble », « Quirkle », « Triomino », etc..., plaisent aussi bien aux adultes qu'aux jeunes, qui viennent, séance après séance, de plus en plus nombreux...

Le prochain rendez-vous est fixé au samedi 9 février, de 14h à 16h.

Ce mois-ci, venez à la découverte de nouveaux jeux, prêtés par la médiathèque départementale, ayant pour thème « Ambiance ». Ouvert à tous, à partir de 4 ans, abonnés ou non à la médiathèque. Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés d'un adulte. Gratuit.



Centre de loisirs



Le Centre de Loisirs ouvrira ses portes pour les vacances d'hiver du 11 au 22 février.

Diverses activités seront proposées et encadrées par des animateurs BAFA. Le programme est disponible en mairie et sur le site Internet de la commune.

Renseignements : Vincent GUGUIN au 06 63 30 62 06

Appartement à louer



En centre bourg, appartement communal de 35,21 m² composé d'un coin cuisine ouvert sur le séjour, une chambre et une salle d'eau avec WC. Chauffage électrique.

Loyer mensuel : 297,40 € + 10 € charges.

Renseignements et dossier en mairie.



Maison de retraite

Pour célébrer l'Épiphanie, mardi 8 janvier nous avons goûté de délicieuses galettes des rois offertes par le Comité d'animations et de loisirs. Pour mettre l'ambiance, Philippe CALTAGIRONE était au rendez-vous !



Jeudi 10 janvier nous sommes allés au loto organisé par le Club de l'Espoir, un après-midi bien sympathique où quelques résidents ont eu le plaisir de repartir avec un lot.



C'est avec grand plaisir que nous avons accueillis, samedi 26 janvier, les danseuses de l'école de danse de Saint

Jean. Les résidents étaient ravis de leur après-midi. Un grand merci

aux danseuses et à leur professeur Nolwenn JAN.



Vœux

Le 17 janvier, le Maire accompagné du Conseil d'administration a présenté ses vœux aux résidents et à l'ensemble du personnel du Village du Porhoët.

Les membres du comité d'animation et de loisirs ont été également chaleureusement remerciés pour les animations proposées tout au long de l'année.



Judo Club brévelais

Le 18 janvier, tous les judokas du club, petits et grands, se sont retrouvés sur le tatamis pour participer à un entraînement commun. Cette animation ludique leur a permis de mieux se connaître, de créer des liens dans une ambiance motivante et décontractée. Les judokas et leurs familles ont ensuite partagé une galette des rois. Le judoclub Brévelais compte 50 judokas (à partir de 4 ans...). Il est toujours possible de venir faire un essai. Dans le cadre de l'alliance Brocéliande (regroupant les clubs de Crédin, Noyal Pontivy, Ménéac, Josselin et Saint Jean Brévelay), un entraînement commun ouvert aux minimes cadets séniors aura lieu le vendredi 1^{er} février au Dojo salle de la Métairie. Le bureau a le souhait pour cette année de continuer à dynamiser le club, en incitant à la participation aux inter clubs ou compétitions officielles et en facilitant les déplacements (co-voiturage).



Roller Hockey Brévelay

Coupe des ligues féminines, 2 Brévelaises à l'honneur !

Pour cette finale de coupe des ligues de Roller Hockey Féminine U17, une équipe, composée de 8 jeunes du club de Saint Jean Brévelay, dont 2 Brévelaises (Laurenna BONOT et Morgane LE CLOEREC), se déplaçait sous les couleurs de la Bretagne. Un autocar complet (joueuses, staff et supporters) est parti vendredi 18 janvier pour Reims.

Côté Bretagne, nos patineurs pouvaient compter sur leurs supporters qui ont mis le feu aux abords du rink. Les hermines ont débuté la compétition contre l'équipe de Nouvelle-Aquitaine battue 5/0 par les Bretonnes. Face à la Bourgogne-Franche-Comté (vice championne 2018) qui attendait de pied ferme les filles de l'Ouest, ce fut un match très serré, jouant avec les nerfs des staffs et des supporters, résultat 3/2. Avec 2 victoires, notre team s'est retrouvée en tête du groupe. La rencontre contre Normandie-Pays-de-Loire s'est terminée sur un score d'équité 1/1. Seule équipe à être invaincue des phases de poule, les Bretonnes ont disputé la finale contre Auvergne-Rhône-Alpes qui a remporté la coupe sur un score final de 3 contre 2. C'est historique car c'est la première fois que l'équipe de Bretagne finit aussi bien classée. Une très belle équipe régionale, des hockeyeuses tout sourire, un staff heureux et surtout des supporters qui ont donné de la voix tout le week-end. Que du bonheur !



La biodiversité à Saint Jean Brévelay



Un collectif de Brévelais organise une réunion publique le vendredi 8 février à 20h30 à la salle de la Claire à la médiathèque. Une volonté : réunir les amoureux de la nature, les chasseurs, les agriculteurs, les élus, les pêcheurs, les associations et les établissements scolaires pour la biodiversité. Des actions sont possibles et des financements sont disponibles, encore faut-il se mobiliser. Patrick CAMUS, adjoint au maire de Plougoumelen, initiateur sur sa commune d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) viendra expliquer son engagement et celui des habitants de sa commune. Cet ABC permet de susciter l'intérêt du grand public à divers programmes, d'engager des actions de diagnostic et de revitalisation de notre territoire, des actions de sciences participatives avec tous les publics bénévoles.



TRAVAUX

Radars pédagogiques

Installation



Un radar pédagogique vient d'être installé à l'entrée du bourg, route de Colpo, près de la salle de Kérivo. Un équipement qui, nous l'espérons, permettra de réduire la vitesse.

RCF Radio Sud Bretagne

Saint Jean Brévelay à la radio



Diffusion des 5 enregistrements du lundi 4 au vendredi 8 février à 12h00, rediffusion à 18h30.

Vannes 90.5 / Josselin 105.2
L'enregistrement a eu lieu mercredi 30 janvier dans le bar de Sophie et Annie, le Lion d'Or.



Le grand débat national

À l'initiative du président de la République, le Gouvernement engage un Grand Débat National sur quatre thèmes qui couvrent des grands enjeux de la nation :

- la fiscalité et les dépenses publiques,
- l'organisation des services publics,
- la transition écologique,
- la démocratie et la citoyenneté.

La commune envisage d'organiser un débat le mardi 26 février à partir de 18h30 à la salle du Vertin.

Une fois la date validée, une information sera faite par la presse et les autres moyens de communication à notre disposition.

Un cahier de doléances est ouvert en mairie et sera transmis pour prise en compte dans les restitutions du Grand Débat.

Télévision Numérique Terrestre

Changement de fréquences



Le passage à la TNT Haute Définition, qui s'est produit sur toute la France métropolitaine le 5 avril 2016, permet désormais de diffuser l'ensemble des chaînes de la TNT avec un nombre de fréquences moins important. Les fréquences dégagées par cette opération pourront désormais être transférées au secteur de la téléphonie mobile pour leurs déploiements 4G (et 5G à l'avenir) et répondre ainsi à l'augmentation de l'échange des données mobiles, en croissance d'environ 60 % par an en France. Ce redéploiement des fréquences permet ainsi d'améliorer la connectivité dans les différents territoires.

Des opérations techniques sont toutefois nécessaires pour assurer ce transfert : des changements de fréquences de la TNT sont planifiées le **26 mars** dans notre région. Seuls les télé-spectateurs qui reçoivent la télévision par antenne râteau (voie hertzienne terrestre) sont concernés par ces changements de fréquences. Les foyers recevant la télévision par un autre mode de réception (ADSL, fibre optique, satellite, câble) ne sont normalement pas impactés.

Sapeurs pompiers volontaires

Vous avez besoin d'eux... ils ont besoin de vous



La Sécurité Civile en France repose essentiellement sur l'action des sapeurs-pompiers. Ils sont répartis en 3 catégories : les sapeurs-pompiers militaires, les sapeurs-pompiers professionnels (qui ont un statut de fonctionnaires territoriaux) et les sapeurs-pompiers volontaires. Ces derniers représentent la part la plus importante des effectifs (environ 200 000 sur le territoire français).

Pour le Morbihan, les sapeurs-pompiers volontaires sont au nombre de 2 540 pour 353 sapeurs-pompiers professionnels, femmes et hommes. L'importance de cet effectif permet d'assurer une distribution des secours la plus appropriée qui soit. Pour pérenniser cette distribution et leurs effectifs, les centres de secours, et plus particulièrement celui de votre commune, ont besoin de volontaires pour s'engager au profit de la population.

Il n'y a pas de profil type pour devenir sapeur-pompier volontaire. Chacun d'entre vous, femme ou homme peut assurer ces missions qui sont en majorité des opérations de secours à personnes.

Dans cet objectif, le centre de secours de Saint Jean Brévelay recherche des personnes susceptibles de rejoindre son effectif afin de le renforcer et permettre la pérennité de ces missions. N'hésitez pas à contacter le chef de centre, le Lieutenant Stéphane TATIBOUET, pour plus de renseignements. Le site Internet du SDIS 56 vous donnera également une vision du monde et de l'organisation des secours dans le Morbihan.



Renseignements :
Lieutenant Stéphane TATIBOUET, chef de centre, 06 32 63 13 54, statibouet@sdis56.fr
SDIS 56 - 40 rue Jean Jaurès - PIBS - CP 62 - 56 038 Vannes Cedex ; www.sdis56.fr
Service du développement du volontariat : Chantal CASSAGNE au 02 97 54 56 25 ; cchassagne@sdis56.fr

Maison de Services publics

- **E.R.E.F. (Espace Rural Emploi Formation)** : tous les mardis après-midi sur rendez-vous, 02 97 44 29 65.
- **Huissier de justice** : le vendredi de 10h30 à 12h, sur rendez-vous, 02 97 75 60 89.
- **A.D.I.L. (Agence Départementale d'Information sur le Logement)** : Permanence le 4^{ème} lundi de chaque mois de 13h45 à 17h sur rendez-vous, 02 97 47 02 30.
- **S.O.L.I.H.A.** : le 1^{er} mardi du mois de 10h à 12h sur rendez-vous, 02 97 40 96 96.
- **Mission Locale** : le 2^{ème} vendredi du mois de 14h à 17h sur rendez-vous, 02 97 25 38 35.
- **Espace Autonomie Séniors** : le 4^{ème} lundi du mois de 9h30 à 12h sur rendez-vous, 02 97 25 35 37.



Ne manquez pas :

Les fêtes et animations

- Samedi 2 février : L'Heure du Conte, 10h30 à 11h00 pour les 4 à 6 ans de 11h à 11h30 jusqu'à 3 ans
- Samedi 2 février : Portes ouvertes de 9h à 12h
- Dimanche 3 février : Coupe du Morbihan, match Football Loisirs Vétérans contre Cléguer
- Dimanche 3 février : Troc et puces organisé par l'APEL Notre Dame
- Mercredi 6 février : Exposition « Gravure & Ecriture » réalisée par les 4^{èmes} du collège St Louis, 14h à 16h
- Samedi 9 février : Après-midi jeux de société, 14h à 16h
- Dimanche 17 février : Bal du Club de l'Espoir
- Mardi 26 février : Grand débat organisé par la mairie à 18h30 (à confirmer)
- Vendredi 8 mars : Loto du Comité des Fêtes

- Médiathèque
- Collège Saint Louis
- Stade du Borhig
- La Métairie
- Maison St Mathurin
- Salle de la Claire
- Salle du Vertin
- Salle du Vertin
- Salle du Vertin

COLLÈGE PRIVÉ SAINT LOUIS
Saint-Jean-Brévelay
www.stlouis56.fr

PORTES OUVERTES

SAMEDI 2 FEVRIER 2019
9H-12H

Venez découvrir :
Notre Equipe,
Nos Projets,
Nos Ateliers,
Nos Espaces,
Nos Outils Numériques.

6 5 4 3

Amoureux de la nature,
chasseurs, agriculteurs,
élus, pêcheurs
associations,
établissements scolaires

Mobilisons-nous pour la
Biodiversité
à Saint Jean Brévelay

Réunion publique
Salle de la Claire à la médiathèque
Vendredi 8 février à 20h30

Membre organisé par un collectif de bretons

Après-midi Jeux de société

Samedi 9 février 2019
de 14h à 16h

Ouvert à tous à partir de 4 ans
Les enfants de moins de 8 ans
doivent être accompagnés d'un adulte

Médiathèque
Saint Jean Brévelay
Contact : 02-97-60-49-18

VENDREDI 8 MARS 2019
SAINT JEAN BREVELAY
SALLE DU VERTIN
20 H 00

LOTO

ORGANISÉ PAR Comité des Fêtes
Saint Jean Brévelay

Animé par Solange
Ouverture des portes à 18h

1er lot	1000 € Bon d'achat
2ème lot	800 € Bon d'achat
3ème lot	400 € Bon d'achat
4ème lot	TV
5ème lot	Boertender
6ème lot	Cafétéria alimentaire (120€)
7ème lot	Sodastream
8ème lot	80 € Bon d'achat
9ème lot	Corbeille
10ème lot	50 € Bon d'achat

Buvette et petite restauration

Et de nombreux autres lots...

Ne pas jeter sur la voie publique

Ambulances Taxis Services

Info

La société Ambulances Taxis Services reste au 5 bis rue de Vannes malgré la mise en vente du local.

02 97 38 68 19

Le grand débat national

Bientôt chez vous

Auto école

Changement d'adresse

AUTO-ECOLE BRIAND
02 97 44 97 78

Monsieur Michel BRIAND sera heureux de vous recevoir dans son nouveau local situé 1 bis rue Saint Armel pour vos formations code et conduite en traditionnelle ou conduite accompagnée ou sur boîte automatique.
Ouvert du mardi au vendredi de 18h30 à 19h30 et le samedi de 12h00 à 13h00.

Rôtisserie

Le Rôtisseur

Plaudrinois
santouze

Rôtisserie - Produits Bretons

Jimmy PARROT, ancien cuisinier dans l'hôtellerie restauration se lance dans le commerce ambulancier avec « Le Rôtisseur Plaudrinois ». Il installe sa remorque le dimanche matin sur la place de l'Eglise et propose de la volaille fermière Label Rouge et IGP (Indication géographique protégée garantissant de la volaille bretonne), des pommes de terre de Carantec (Morlaix), des oignons roses de Roscoff. Le porc provient du porc de l'élevage breton ou label rouge du Sud ouest.

Pensez à commander

06 10 41 84 20